

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

CIRC 2024-79 – Arrêté modificatif réglementation du stationnement et de la circulation rue de l'Europe – travaux sur pylône télécom

Le Maire de MAÎCHE

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-1 ;

VU le Code de la Route ;

VU la demande en date du 30 août 2024 de M DUFOURNEL Patrick, représentant l'entreprise SOMLEC ;

VU l'arrêté CIRC 2024-77 réglementation du stationnement et de la circulation rue de l'Europe – travaux sur pylône télécom ;

CONSIDERANT la nécessité de réglementer le stationnement et la circulation rue de l'Europe, pendant les travaux de changement d'antennes sur pylône télécom SFR et que ces travaux s'étaleront sur 3 jours ;

ARRETE

Article 1 : l'article 1 de l'arrêté CIRC 2024-77 est modifié de la façon suivante :

Sur la période du 16 septembre 2024 au 20 septembre 2024, **sur une durée de trois jours**, l'entreprise SOMLEC est autorisée à stationner un camion nacelle sur la voie public rue de l'Europe, à hauteur de l'entreprise Morel Mécanique, afin de réaliser les travaux sur un pylône télécom.

La circulation se fera sur demi-chaussée et sera régulée par feux tricolores.

Article 2 : Les autres articles ne sont pas modifiés.

Article 3 : La gendarmerie et la police municipale sont chargées de veiller à l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché sur le site internet de la ville et transmis à :

- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Maîche,
- Monsieur le responsable des services techniques de la ville de Maîche,
- Monsieur Patrick DUFOURNEL représentant la société SOMLEC,
- Monsieur le responsable du service de police municipale de la ville de Maîche.

Publié sur le site internet le 03 septembre 2024

Maîche, le 02 septembre 2024,
Le Maire,
Régis LIGIER

